



Centre Communal d'Action Sociale
Cadenet

Délibération N° 23-34

Séance du 07/11/23

Étaient présents ; Mme RAOUX, Vice-Présidente ; Madame BERGE ; Mme SEVE ; Mme BOISGARD ; Mme GAY ; Mme CASTAGNE ; Mme TROCHU

Date de la convocation : 27 octobre 2023

Procurations : aucune

Absents excusés : Mr BRABANT, Président ; Mme GAUDELET-SANHADJI ; Mme VENDRELL ;

Absent : Mr MARIIGNANE

Présent : Madame DUTILLEUX Anne, Directrice CCAS-Assistante sociale

Secrétaire de séance : Mme BOISGARD

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER RELATIF A LA M57

Madame RAOUX, Vice-présidente rappelle, la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 « développée » pour le budget principal du CCAS de Cadenet à compter du 1^{er} janvier 2024 (adoptée à l'unanimité au conseil d'administration du 06 juin 2023).

Dans ce cadre, il s'agit d'acter le règlement budgétaire et financier relatif à la M57, référencé en annexe.

Après avoir entendu l'exposé de madame La Vice-Présidente, après avoir pris connaissance du règlement budgétaire et financier, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité

- Adopte le règlement budgétaire et financier relatif à la M57 à l'unanimité.

Le président du C.C.A.S.,
JM BRABANT



Fait et délibéré 07/11/23

La Secrétaire de Séance,
V. BOIGARD